

Direction Gestion de l'Energie et Commerciale
 2 rue Jacques Daguerre
 92565 RUEIL-MALMAISON
 2008 /JH
N-DF-R005-V10

Rueil, le 02 janvier 2008

GESTION RISQUE DES OFFRES COMMERCIALES ET DES CONTRATS COMMERCIAUX

Réf. de la procédure : N-FR-005-V10
 (suite de la procédure N-DGEC-001-V09)

Date d'application : Immédiate

Validité : Illimitée

DESTINATAIRES Endesa France	Nb ex	DESTINATAIRES Endesa France	Nb ex
Président du Conseil d'Administration	1	Directeur Commercial	1
Directeur Général	1	Les Commerciaux et Assistantes Commerciales	1
Directeur Finances et Contrôle de Gestion	1		1
Le Gestionnaire de Risques	1		1
Directeur des Moyens	1	Le Service Juridique	1
Directeur Gestion de l'Energie & Commercial	1		

Rédigé par (Nom + signature)	Jean Hilbrunner 
Vérifié par (Nom + signature)	Francisco Munoz

Document propriété de Endesa-France – Diffusion interdite sans l'autorisation expresse de Endesa-France

Le Directeur Général : 	Directeur Finances et Contrôle de Gestion: 	Le Directeur des Moyens : 
---	--	--

REVISIONS

Version	Date	Page(s)	Nature de la modification
1	xx/xx/04	Toutes	Actualisation du document
9	12/06/07	Toutes	Actualisation et dérogations
10	02/01/2008	Toutes	Partie Risque uniquement

 Le Directeur Général:	Directeur Finances et Contrôle de Gestion:	 Le Directeur des Moyens :
---	---	---

SOMMAIRE

1	DEFINITIONS.....	4
2	OBJET DE LA PROCEDURE.....	4
3	PERIMETRE D'APPLICATION.....	4
4	RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DE LA PROCEDURE.....	4
5	DOMAINES D'APPLICATION	4
6	PROCEDURES LIEES	4
7	CONTENU DE LA PROCEDURE	5
7.1	ETAPE 1 – VALIDATION DES OFFRES COMMERCIALES AVANT LA CONCLUSION DE LA VENTE	5
7.1.1	Validation financière d'un site : Gestion du risque de contrepartie	5
7.1.1.1	Prospects – Clients.....	5
7.1.1.2	Surveillance du portefeuille.....	7
7.1.1.3	Mode et durée de Paiement.....	7
7.1.1.4	Gestionnaire de Risque.....	7
8	DOCUMENTS APPLICABLES	7
8.1	DOCUMENTS DIRECTEMENT LIES A LA PROCEDURE.....	7
8.2	AUTRES DOCUMENTS ASSOCIES	7
9	FLUX SAP.....	7
10	ANNEXES	8
10.1	SOUS-TITRE PREMIER DOCUMENT	8

Le Directeur Général:	Directeur Finances et Contrôle de Gestion:	Le Directeur des Moyens :
-----------------------	--	---------------------------

1 **DEFINITIONS**

Sigles et abréviations utilisés dans ce document :

CINDY V2	Base de données commerciale utilisée par la DCM
Kam	Responsable Grand Compte
RCC	Responsable de la Coordination Commerciale
GdR	Gestionnaire de Risques
La DCM/ Le DCM	Direction Commerciale et Marketing / le Directeur Commercial et Marketing
AdB	Administrateur de la Base Cindy V2
RGA	Responsable Gestion Administrative
DCGE / Le DCGE	Direction Commerciale et Gestion de l'Energie / le Directeur Commercial et Gestion de l'Energie

2 **OBJET DE LA PROCEDURE**

Cette procédure a pour objet d'expliquer le processus de validation des offres commerciales et des contrats commerciaux, du point de vue du risque financier de contrepartie

3 **PERIMETRE D'APPLICATION**

Cette procédure s'applique à la Direction Commerciale, la Direction de la Gestion de l'Energie (Salle des Marchés), le Service Juridique, le Gestionnaire de Risques.

4 **RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DE LA PROCEDURE**

Le Gestionnaire de Risque est responsable de la mise en œuvre de cette procédure.

5 **DOMAINES D'APPLICATION**

Cette procédure concerne tous les contrats commerciaux sauf les contrats de prestation de services annexes.

6 **PROCEDURES LIEES**

Procédure de validation des offres et contrats commerciaux

Le Directeur Général:	Directeur Finances et Contrôle de Gestion:	Le Directeur des Moyens:
------------------------------	--	---------------------------------

7 CONTENU DE LA PROCEDURE**7.1 Etape 1 – Validation des offres commerciales avant la conclusion de la vente****7.1.1 Validation financière d'un site : Gestion du risque de contrepartie****7.1.1.1 Prospects – Clients****7.1.1.1.1 Généralités**

La base de données CINDY V2 contient pour chaque site éligible des champs de qualification financière. Ces champs sont les suivants :

- « **@rating Coface** » : correspondant à la qualité financière du site exprimée en @, à cette notion de qualité financière est associée, pour information, un seuil d'en-cours en Euros. Cette valeur en Euros correspond à l'en-cours maximal accordé sans analyse spécifique par l'assureur – crédit Coface. Il ne s'agit en aucun cas d'un montant d'assurance accordé à Endesa-France.

- « **Score** » : note de 0 à 20 indiquant le niveau global de fiabilité de l'entreprise et son risque de défaillance de paiement.

- « **Date** » : date indiquant le jour où a été livré ou mis à jour le renseignement financier.

Voir en annexe du présent document la signification des différents codes et notes utilisés dans ces champs.

Tous les sites prospects et clients compris dans la base de données CINDY sont intégrés dans la « base @rating: Endesa France » du site internet de la Coface., accessible :

- en lecture par tous les Kams et assistantes commerciales, le Directeur DCM, et l'Administration des Ventes

- en questionnaire par le RCC et le GdR pour les études complètes à 10 € et par les Kams, et assistantes commerciales, pour les demandes de notation à 5 €.

La réactualisation des notations des sites contenus dans la « base @rating Endesa France » est permanente et disponible en lecture seule et pour information par les personnes ayant un accès autorisé (voir ci-dessus). Toutefois, la DCM (via son AdB – Administrateur de la Base-) réalisera des extractions mensuelles de « base @rating Endesa France » du site Coface pour intégration dans la base de données CINDY V2. Les Kams recevront automatiquement par e-mail les messages des sites ayant changé de notation.

Les champs de notation coface dans la base de données CINDY V2 sont verrouillés en écriture (hormis pour l'assistante DCM) pour minimiser les manipulations, pouvant entraîner des erreurs.

Le Directeur Général:	Directeur Finances et Contrôle de Gestion:	Le Directeur des Moyens:
-----------------------	--	--------------------------

7.1.1.1.2 Limites pour la validation des offres sans dérogation :

Se reporter au tableau de l'Annexe 1

7.1.1.1.3 Clause contractuelle de notation financière

Les offres et contrats diffusés contiennent, de manière facultative ou obligatoire, une clause d'exigence de dépôt de garantie, selon le score du Client ou Prospect au moment de la diffusion de l'offre comme indiqué dans le tableau de l'Annexe 1 :

Dans certains cas exceptionnels et avec dérogation du GdR, cette clause sera conditionnée non pas avec le Score Coface mais avec des données financières définies entre le client et Endesa France.

7.1.1.1.4 Dérogation

Un Kam ne pourra pas transmettre directement une offre à un prospect s'il ne respecte pas les conditions financières énoncées ci-dessus sans demande de dérogation préalable au GdR.

Dès qu'une dérogation aura été transmise, le GdR donnera son avis (validation ou refus) sous 72 heures au Kam responsable de la demande, avec copie RCC et RGA. Pour donner ses conclusions le GdR soumet préalablement son avis au CREF (Comité Risque Endesa France). Cet avis est validé si aucune réponse négative n'est émise par un membre du CREF. On admet que le comité donne son aval si 2 membres du comité émettent un avis positif.

Pour les demandes supérieure à 3 ans en fin d'année, on rappelle que la validation est soumise à l'accord du CREE, Comité de Risque Endesa Europe.

En cas de remise d'offres multiples à un prospect / client à des périodes espacées, le Kam est tenu de se tenir informé de l'éventuelle modification de la notation du prospect/client (uniquement via consultation du site internet Coface).

Dans le cas où le Kam doit réactualiser une offre à un prospect ou client après une mise à jour de notation, le Kam n'est tenu de refaire une demande de validation que si la notation a baissé par rapport à la première validation.

Pour rappel toute demande de dérogation soumise au GdR (Gestionnaire de Risques) devra comporter :

- la raison sociale du site (nom déposé au statut)
- son adresse
- son n° SIREN
- sa consommation et le chiffre d'affaire annuels prévisionnels
- son mode de paiement
- son numéro de référence CINDY

Cas exceptionnel à prévoir :

- Si une entreprise ne répondant pas aux critères de validation est détenue à plus de 51 % par une autre entreprise qui, elle, est conforme, alors une offre pourra être faite. Dans ce cas, le contrat devra être porté ou garanti par la maison-mère (la facture, elle, pourra être adressée au site).

Le Directeur Général:	Directeur Finances et Contrôle de Gestion:	Le Directeur des Moyens :
-----------------------	--	---------------------------

7.1.1.2 Surveillance du portefeuille

Limites par exposition en sectorisation et valeur :

- un secteur d'activité ne doit pas représenter plus de 40% en volume du portefeuille client, (contrats fermes n-1 en année glissante)
- le montant maximum d'engagement en valeur (€) par client doit être plafonné à 25% du portefeuille des clients éligibles prévu (soit budget n+1)
- le taux de clients du portefeuille avec des scores 7-8-9 et sans paiement d'avance ou assurance ne doit pas dépasser 25% des clients. Les clients 7-8-9 avec paiements d'avance ou assurances ne sont pas comptés dans les 25%

Ce suivi des expositions sera réalisé par le GdR qui informera le RCC de l'atteinte des limites fixées. Les cas de nouveaux clients pouvant entraîner un dépassement de ces limites seront préalablement discutés entre la Direction Financière et le DCM pour décider du traitement à leur appliquer.

7.1.1.3 Mode et durée de Paiement

Concernant le paiement, le standard mis en place est le prélèvement, à 30 jours fin de mois de livraison.

Lorsque ce standard ne peut pas être appliqué (paiement par virement par exemple): les commerciaux demandent systématiquement au client l'envoi d'un fax de confirmation pour suivre au plus près l'arrivée du paiement.

Dans le cas d'un délai de paiement supérieur à 30 jours, le kam demandera dérogation au GdR.

7.1.1.4 Gestionnaire de Risque

- Titulaire Le GdR
- En cas d'absence Le RCC

Sinon le Directeur Administratif et Financier ou la personne désignée par celui-ci

8 DOCUMENTS APPLICABLES

8.1 Documents directement liés à la procédure

Sans Objet

8.2 Autres documents associés

Sans Objet

9 ELUX SAP

Sans objet

Le Directeur Général:	Directeur Finances et Contrôle de Gestion:	Le Directeur des Moyens:
-----------------------	--	--------------------------

10 ANNEXES

10.1 Annexe 1 : tableau des critères pour validation des offres

Voir aussi mises à jours du fichier :

Tableau Critères GdR pour validation des offres_280907 ahs_DEF.doc

Le Directeur Général:	Directeur Finances et Contrôle de Gestion:	Le Directeur des Moyens :
------------------------------	--	----------------------------------

Critères pour validation des offres

Score COFACE	20	18	16	14 à 12	10,9 et 8	7	6 et moins
C.A. des 2 mois consécutifs les plus élevés (€) *	10.000.000	6.500.000	5.000.000	3.500.000	1.600.000	1.000.000	Sans Objet
Rating Coface minimal	@@	@@	@@	@@	@@	Sans Objet	Sans Objet
Offre - Nbre d'année maxi (fin d'année)	3	3	3	3	2	2	1
Dérrogation ou avance systématique	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Avance ou garantie de 1 mois obligatoire	Avance ou garantie 2 mois obligatoire
Clause de notation financière	Facultative	Facultative	Facultative	Facultative	Facultative Recommandée	Obligatoire	Sans Objet

Toute demande d'offre de la part d'un kam ne respectant pas les critères du tableau fera l'objet au préalable d'une demande de dérogation obligatoire auprès du GdR

* Exposition pour contrats annuels en CA des 2 mois consécutifs valable dans le cas d'un délai de paiement 30 jours fin de mois de livraison.
Pour toute autre délai de paiement ou contrats non annuels: dérogation à demander auprès du GdR

ANNEXE

Rattachée au document : N-DF-R-005 / Gestion Risque des offres commerciales et des contrats commerciaux

Annexe N° : 02
2-1-2008

SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS ET CODES COFACE

1 @RATING

Indicateur	Signification COFACE	Encours risque (indicatif)
@@@@	Excellente qualité de crédit	>100.000,00€
@@@	Bonne qualité de crédit	100.000,00€
@@	Qualité de crédit moyenne	50.000,00€
@	qualité de crédit insuffisante	20.000,00€
R	Surface de risque modeste	10.000,00€
NR	Non notée « positivement » ou entreprise sur laquelle l'information est insuffisante	
X	Pas de crédit	

2 AUTRES MENTIONS

CESS	cessation d'activité
RJ	Redressement judiciaire
LJ	Liquidation judiciaire
DCP	Déclaration de cessation des paiements
SPP	Suspension provisoire des poursuites
NC	Entreprise non notée
CR	Entreprise de création récente

3 SCORE SUR 20

Indicateur de risque	Niveau de risque
16 à 20/20	Risque minimum
11 à 15/20	Risque faible
6 à 10/20	Risque moyen
0 à 5/20	Risque fort

4 CODE D'ACCES AU SERVICE PACK@RATING COFACE

Accès internet : <http://www.cofacerating.fr>

Code kam's : 122365

Mot de passe : KAM

Directeur Gestion de l'Energie et Commercial :